

ancienne nous fournisse comme spécimens du terme *heou t'ou* signifiant la souveraine Terre ¹⁾. Or l'un d'eux est extrêmement suspect; le chapitre *Wou tch'eng* du *Chou king* est en effet un de ceux dont l'authenticité a été le plus souvent contestée; à supposer même qu'il renferme quelques débris antiques, il a dû être l'objet de remanèments de la part des éditeurs de l'époque des *Han* et nous avons lieu de croire que l'expression *houang t'ien heou t'ou* est précisément une de celles qui trahit l'interpolateur. Le texte du *Tso tchouan* est plus embarrassant; encore que le *Tso tchouan* n'ait été édité sous sa forme actuelle qu'au deuxième siècle avant notre ère, il me paraît difficile d'admettre une modification de la rédaction originale dans le passage qui nous occupe; tout ce que nous pouvons dire, c'est que, dans ce texte, il s'agit d'un serment, et non d'un sacrifice; on a pu prendre le Ciel et la Terre à témoins d'une parole jurée sans que cela prouve en aucune manière que la Terre fût, en même temps que le Ciel, l'objet d'un culte régulier.

Ce culte n'est pas davantage impliqué dans le chapitre *Chao kao* du *Chou king* où nous voyons le duc de *Tcheou*,

1) Dans d'autres textes, quoique le terme 后土 ait parfois été traduit comme désignant la Terre, je crois qu'il s'agit en réalité du dieu du sol. Par exemple, dans le chapitre *T'an kong* du *Li ki* (Couvreur, t. I, p. 187), on trouve la phrase suivante: 國亡大縣邑。公卿大夫士皆厭冠哭於大廟。.....而哭於后土。 „Quand le royaume a perdu des places importantes, les ducs du palais, les hauts dignitaires, les grands officiers et les autres fonctionnaires, prennent tous le bonnet de deuil et vont pleurer dans le grand temple ancestral, puis ils vont pleurer auprès de *heou t'ou*.” Ici, le terme *heou t'ou* désigne évidemment le dieu du sol, puisqu'il est accouplé au temple ancestral; c'est bien d'ailleurs auprès du dieu du sol et du temple ancestral qu'on doit aller se lamenter en cas de désastre national. — Les mots que j'ai omis dans la citation précédente forment une incise qui énonce que, „pendant trois jours le prince ne fait pas faire de musique à ses repas; mais suivant d'autres, il en fait faire.” 三日君不舉。或曰。君舉。